

M. HIGNETT: Vous devez également vous rappeler que les arrangements fédéraux-provinciaux constituent une société de participation. En Ontario, les pertes sont réparties à raison de 50 p. 100 pour le gouvernement fédéral, 42½ p. 100 pour le gouvernement provincial et 7½ p. 100 pour les municipalités. La division des 50 p. 100 qui sont la part provinciale doit être convenue avec les municipalités. Il arrive que la province s'en charge entièrement.

M. SALTSMAN: Le gouvernement fédéral n'a rien à y voir. Mais nous avons progressé dans cette voie. Je prétends sérieusement que nous devrions encore aller plus loin et participer à l'encouragement accordé aux municipalités.

M. HIGNETT: Devrions-nous subventionner le locataire et la municipalité?

M. SALTSMAN: Nous devrions le faire. Il n'est pas question de subventionner les municipalités, mais simplement de les indemniser pour avoir bouleversé l'assiette de leurs impôts par le système de construction de logements. C'est une chose que l'on n'a pas encore reconnue.

M. HIGNETT: Il s'agit de sortir les gens des taudis pour les loger convenablement.

M. SALTSMAN: Il y a parfois un avantage, car si l'on évacue les taudis on diminue le coût de la protection contre les incendies, par exemple. Mais cela ne se produit pas toujours. Les municipalités éprouvent des craintes à ce sujet et votre ministère devrait s'efforcer de les dissiper.

M. HIGNETT: Rares sont les municipalités qui s'opposent à la construction de nouveaux logements. Dans ce sens, il n'y a aucune différence du point de vue municipal entre les logements construits par le secteur public et ceux qui sont construits par des particuliers. Vu qu'il ne se manifeste aucune opposition à la construction privée, il ne devrait pas y en avoir davantage aux logements subventionnés.

M. SALTSMAN: Il se manifeste une forme d'opposition. Vous avez dû constater une tendance des municipalités à exiger que les égoûts, le pavage des rues et les trottoirs soient faits par les constructeurs privés plutôt qu'à titre d'améliorations locales financées par la municipalité elle-même.

M. HIGNETT: Le coût en est transféré de la municipalité à l'emprunt hypothécaire.

M. SALTSMAN: Je le sais. C'est une forme d'opposition. Je connais des municipalités qui encouragent la construction et qui ont adopté des règlements pour en déterminer la densité. Il se manifeste une tendance à accroître la densité des logements et vers d'autres mesures de ce genre. Je comprends ce que vous voulez dire. Pourquoi verrait-on d'un œil différent les logements du secteur public et ceux de l'entreprise privée?

La seule réponse, c'est qu'il existe vraiment une différence. Nous devons le reconnaître et aller plus loin dans cette voie si nous désirons réellement encourager la construction des logements. C'est ce que je proposerais et si le gouvernement fédéral doit faire davantage, diverses méthodes seraient acceptables.

Le coprésident M. BASFORD: Je comprends difficilement votre question, monsieur Saltsman.

M. SALTSMAN: J'aurais d'autres questions, mais j'y renoncerais à la suite de mon petit discours.

M. HIGNETT: Les provinces pourraient être bouleversées par votre proposition. Les municipalités sont leurs créatures. Ce sont les provinces qui ont établi tout le système des impôts municipaux. Votre proposition est de nature à les troubler.